

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 29 JANVIER 2016

COMPTE RENDU SOMMAIRE

RATTACHEMENT DE SAUMUR HABITAT A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT

Le conseil Municipal émet un avis favorable à la proposition de rattachement de l'OPH Saumur Habitat à la communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement.

La demande sera exprimée auprès de Madame la Préfète de Maine et Loire pour le rattachement de Saumur Habitat à la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement à compter du 1^{er} janvier 2017.

PRU – SECTEUR LOPOFA / BONNEVAY A SAUMUR – RUE GEORGES CORMIER – CESSION DE TERRAINS A LA SOCIETE LGO (LINKCITY GRAND OUEST)

Cession à la Société Linkcity Grand Ouest de parcelles situées rue Georges Cormier à Saumur sur le site Lopofa / Bonnevay pour une contenance totale de 6 987 m².

Au regard de la nature du programme et de son inscription dans un dispositif contractualisé avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, la Ville consent à céder lesdites parcelles moyennant un euro symbolique.

Cette cession est assortie des conditions suspensives suivantes :

- Obtention par l'acquéreur d'un permis de construire relatif à la construction d'un programme de 25 logements, purgé des délais de recours des tiers. La Ville autorise à cet effet l'acquéreur à déposer son permis de construire sur les parcelles objet de la présente cession ainsi que toute autre demande d'urbanisme s'y rapportant ;

- Conditions suspensives d'usage en matière de vente de terrain à bâtir, notamment origine de propriété, urbanisme, situation hypothécaire, servitude, Loi sur l'eau, Risques naturels, miniers ou technologiques, situation du sol en matière environnementale, géotechnique, amiante et plomb démolition ;

- En outre, pour conforter le prix d'un euro, une condition suspensive de signature d'un contrat de réservation du programme de construction au profit d'un bailleur social, les propres conditions suspensives de ce contrat devant être réalisées et notamment l'octroi d'un agrément, des prêts aidés par l'Etat, des subventions et garanties par les collectivités territoriales.

Un acte authentique de vente sera établi, aux frais de l'acquéreur.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer la promesse et l'acte de vente à intervenir.

RUE DES NOIRETTES A SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT – AMENAGEMENT D'UNE NOUE – ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE TERRAIN APPARTENANT AUX EPOUX LEFEVRE

Acquisition d'une emprise de terrain située rue des Noirettes à Saint-Hilaire-Saint-Florent, auprès de Monsieur et Madame LEFEVRE d'une contenance approximative de 130 m² moyennant le prix de 4,50 € le m² soit la somme totale d'environ 585 €, le prix définitif étant calculé après mesurage exact par les soins d'un géomètre.

L'ensemble des frais de géomètre et de publicité foncière de l'acte de vente sera pris en charge par la commune de Saumur.

Pouvoirs sont donnés à Monsieur le Maire de recevoir l'acte de vente à intervenir et à Monsieur Jackie Goulet, son Premier Adjoint, de le signer

RUE DES NOIRETTES À SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT – AMENAGEMENT D'UNE NOUE – ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE TERRAIN APPARTENANT AUX EPOUX ROZE

Acquisition d'une emprise de terrain située rue des Noirettes à Saint-Hilaire-Saint-Florent, auprès de Monsieur et Madame ROZE d'une contenance approximative de 160 m² moyennant le prix de 4,50 € le m² soit la somme totale d'environ 720 €, le prix définitif étant calculé après mesurage exact par les soins d'un géomètre.

L'ensemble des frais de géomètre et de publicité foncière de l'acte de vente sera pris en charge par la commune de Saumur.

Pouvoirs sont donnés à Monsieur le Maire de recevoir l'acte de vente à intervenir et à Monsieur Jackie Goulet, son Premier Adjoint, de le signer

CHAMBRE REGIONALE DE L'AGRICULTURE DE POITOU CHARENTE – DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE PLURIANNUELLE DE PRELEVEMENT D'EAU POUR L'IRRIGATION AGRICOLE SUR LE BASSIN DU THOUET – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal émet un avis favorable à la demande d'autorisation unique pluriannuelle pour l'irrigation agricole sur le bassin du Thouet, présentée par la Chambre régionale d'agriculture Poitou-Charentes.

ANJOU VELO VINTAGE – EDITION 2016 – CONTRAT DE LICENCE DE MARQUES

Décisions de conclure avec l'association Comité Equestre de Saumur, un contrat de licence portant sur les marques de la manifestation "Anjou Vélo Vintage", sur l'exploitation des actifs incorporels et sur la mise à disposition des actifs corporels afférents aux dites marques, à compter de la signature du présent contrat jusqu'au 31 décembre 2016, non renouvelable. Ce contrat sera consenti à titre gratuit, l'association Comité Equestre de Saumur s'engageant en contrepartie à organiser une édition 2016 de la manifestation culturelle et sportive dénommée "Anjou Vélo Vintage", étant précisé que cette manifestation devra revêtir un esprit et un format similaires à ceux des éditions précédentes.

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire pour signer les contrats et tous les actes qui en découleraient.

AGENCE FRANCE LOCALE – GARANTIE A PREMIERE DEMANDE

Décision d'octroyer la garantie de la Ville de Saumur aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (les Bénéficiaires) :

- le montant maximal de la garantie pouvant être consenti pour l'année 2016 est égal au montant maximal des emprunts que la Ville de Saumur est autorisée à souscrire pendant l'année 2016;
- la durée maximale de la garantie correspond à la durée du plus long des emprunts souscrits par la Ville de Saumur pendant l'année 2016 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours ;
- la garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ;

- si la garantie est appelée, la Ville de Saumur s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;

- le nombre de garanties octroyées au titre de l'année 2016 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget 2016, et que le montant maximal de chaque garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement ;

Autorisation donnée au Maire de la Ville de Saumur, ou à l'Adjoint Délégué aux Finances, pendant l'année 2016, pour signer le ou les engagements de garantie pris par la Ville de Saumur, dans les conditions définies ci-dessus.

Autorisation donnée au Maire de la Ville de Saumur, ou à l'Adjoint Délégué aux Finances, pour prendre toutes les mesures et pour signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PROFESSION SPORT ET LOISIRS – ADHESION DE LA VILLE DE SAUMUR

Adhésion de la Ville de Saumur au dispositif de l'Association Sport et Loisirs 49 dont la cotisation s'élève à 45 euros pour l'année 2016.

L'objectif général du dispositif est:

- D'assister les clubs et associations dans le création et la gestion des emplois stables
- D'améliorer la qualité et la sécurité des pratiques, par l'exigence d'un encadrement qualifié
- D'observer et valoriser la filière professionnelle des métiers du sport et de l'animation

CONVENTION POUR LE TRANSPORT DE MINEURS SUR LES LIGNES DU RESEAU URBAIN DANS LE CADRE D'ACTIVITES SCOLAIRES, PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES.

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention tripartite à intervenir avec la Société Publique Locale Saumur Agglo Bus et la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement pour le transport de mineurs sur les lignes du réseau urbain dans le cadre d'activités scolaires, péri et extra scolaires.

DEMANDE D'AGREMENT POUR L'ACCUEIL DE DEUX VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE

Il est proposé d'accueillir aux seins de la collectivité deux volontaires en service Civique l'un dans le cadre de la mission de labellisation Ville d'Art et d'Histoire, et le second en complément de l'action des animateurs du Point Information Jeunesse (PIJ).

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire de la Ville de Saumur ou son représentant pour:

- Demander l'agrément nécessaire auprès de la Direction Départementale Interministérielle chargée de la cohésion sociale, ainsi que son éventuel renouvellement
- Signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires
- Ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une indemnité complémentaire égale de mensuelle pour la prise en charge de frais d'alimentation et de transport.

SUPPRESSION DE LA VENTE D'UNE BALAYEUSE AZURA – RETABLISSEMENT DU NIVEAU DE RESULTAT D EL'EXERCICE 2014

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire pour solliciter auprès du Trésor Public les écritures non budgétaires de régularisation suivantes:

- Crédit du compte 1068: 1 695,85 €
- Débit du compte 192: 1 695, 85€

PREVENTION SPECIALISEE – INFORMATION

Le conseil Municipal émet le voeu que l'ASEA en 2016, dans le cadre de sa mission de prévention spécialisée maintienne le niveau d'intervention actuel avec une équipe de trois éducateurs et une action recentrée sur le quartier prioritaire de la politique de la Ville. Cette action devra s'inscrire en concertation et en coordination étroite avec les autres acteurs du territoire.

La Ville de Saumur maintiendra sa participation de 25 700 €.

COMPTE RENDU DES DECISIONS

Lecture du compte rendu des décisions prises par le Maire du 28 décembre au 28 janvier 2016 sous les numéros 2015/148 à 2016/06 en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération n°2014/17 du Conseil Municipal du 4 avril 2014.

Saumur, le mardi 02 février 2016

Le Maire de la Ville de Saumur,




Jean Michel MARCHAND